

# LA PORTE D'ENTRÉE POUR BÉNÉFICIER DE NOMBREUX AVANTAGES

Par Gaétan Lefebvre,  
coordonnateur, avec la  
collaboration d'Hélène  
Marcoux-Filion, ingénieure  
forestière et conseillère  
accréditée.

**P**our plusieurs producteurs, la réalisation d'un Plan d'aménagement forestier (PAF) n'est pas une priorité. On coupe du bois ici et là dans son boisé, sans pour autant avoir toutes les informations requises pour bien choisir les secteurs prêts à une intervention et les tiges aptes à être récoltées. Pourquoi aurais-je besoin d'un PAF? Vous retrouverez dans votre PAF une analyse forestière complète de votre boisé. Pensez à un bilan de santé, mais appliqué à votre boisé. L'état actuel de votre forêt y est décrit et ce, secteur par secteur. Vous retrouverez aussi dans le PAF, les traitements sylvicoles préconisés et le bon moment pour les réaliser.

Comme nous le précise la Fédération des producteurs forestiers du Québec sur son site Internet, « peu importe les motifs qui vous poussent à être propriétaire forestier, vous aurez de meilleures chances d'en retirer les avantages désirés, si vous gérez correctement votre boisé. Une bonne planification comprend un plan d'aménagement forestier qui vous aidera à décrire la composition forestière de vos lots boisés, évaluer les potentiels forestiers, acéricoles et fauniques, identifier les milieux à protéger, clarifier vos objectifs de gestion pour le boisé, organiser vos ressources et vous assurer que vous atteindrez les objectifs que vous vous êtes fixés. »

Le Plan d'aménagement forestier devient aussi votre porte d'entrée pour bénéficier de nombreux avantages. Réalisé par un ingénieur forestier, la production d'un PAF est la première condition pour **obtenir le statut de producteur forestier**, statut obligatoire pour **solliciter une aide financière gouvernementale**. Il est alors possible de souscrire aux différents traitements sylvicoles subventionnés et au populaire **Programme de remboursement des taxes foncières**.

Tous les ingénieurs forestiers membre de l'ordre des ingénieurs forestiers du Québec sont habilités à réaliser des Plans d'aménagement forestier et vous inscrire au Programme de remboursement des taxes foncières. Par contre, si vous désirez bénéficier de subventions pour souscrire à des travaux sylvicoles subventionnés, vous devrez faire votre demande en faisant appel à un ingénieur forestier accrédité par l'agence forestière de votre région administrative.

## CONTENU DU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le contenu d'un PAF est déterminé par le Ministère des forêts, de la faune et des parcs et par les agences de mise en valeur de chacune des régions administratives du Québec. Pour les deux régions qui nous concerne, soit celles des Laurentides et de l'Outaouais, les deux agences ont sensiblement les mêmes exigences quant au contenu des PAF.

### 1° Identification

La première section comprendra l'identification du propriétaire, votre numéro de statut de producteur et tous les renseignements relatifs à la propriété visée par le PAF, tel le numéro de cadastre, la superficie, etc.

### 2° Les objectifs du propriétaire

Dans la deuxième partie votre ingénieur forestier identifiera le plus précisément possible vos objectifs. Voulez-vous réaliser une production forestière accrue, souhaitez-vous une production acéricole ou encore vous désirez favoriser un certain type d'aménagement faunique? Votre ingénieur inscrira de façon détaillée dans le PAF vos objectifs personnels.

### TÉMOIGNAGE

« Lorsque j'ai pris connaissance du PAF de mon lot boisé, ça m'a permis de le gérer selon sa composition et d'atteindre mes objectifs.

Les traitements recommandés par l'ingénieur selon les peuplements m'ont permis d'organiser mes ressources et d'utiliser ma forêt à son plein potentiel. »



### 3° La cartographie

La section dédiée à la cartographie variera selon les ingénieurs. Le PAF comprendra à coup sûr une carte forestière sur laquelle les limites de votre propriété seront appliquées en surimpression. Vous pourrez localiser sur cette carte les chemins publics, les lacs, certains cours d'eau et autres éléments géographiques.

Les délimitations des différents peuplements, les parcelles, seront illustrées par des lignes séparatrices et des numéros identifieront chacune des parcelles. Les parcelles se distinguent par des caractéristiques de peuplement différentes (âge, densité, structure...). On explicite le contenu de chacune des parcelles dans le tableau dans la section 4 subséquente. La carte produite sera similaire à celle-ci :



Note : l'échelle utilisée sur cette carte n'est pas en concordance avec les limites cadastrales illustrées. Le découpage des peuplements est aléatoire et à titre d'illustration seulement et ne respecte pas la véritable composition du peuplement.

### 4° La description de la propriété

Cette section vous fera connaître l'état général de votre forêt. Votre ingénieur produira votre PAF en consultant et analysant les cartes écoforestières, les photos aériennes et par la suite validera les informations recueillies avec une visite complète de votre propriété. Il établira un diagnostic de votre boisé, parcelle par parcelle. Cette section est la pièce maîtresse du PAF, celle qui alimentera votre réflexion et motivera vos choix d'aménagement. L'ingénieur vous fournira un tableau comme celui-ci où chacune des parcelles illustrées dans la carte de la section 4 sera reprise et détaillée.

Avec la description de chacune des parcelles, vous serez en mesure de connaître l'état actuel de votre forêt et de valider la compatibilité avec vos objectifs.

| No de parcelle | Type de peuplement | Classe de densité | Hauteur moyenne | Classe d'âge | Essences principales                           | Superficie  | Remarques   |
|----------------|--------------------|-------------------|-----------------|--------------|--|-------------|---|
| 4              | ErBj               | A                 | 20 mètres       | 70 ans       | Érable à sucre, bouleau jaune, sapin, cerisier | 1,2 hectare | Érablière accompagnée de bouleau jaune. Présence d'un faible volume de sapin mature. Absence de régénération. Traitement recommandé : Coupe de jardinage avec récolte prioritaire du sapin // Prêt à réaliser dès maintenant. |

Numéro de la parcelle illustrée sur la carte

Hauteur moyenne des arbres à l'intérieur de la parcelle

La classe d'âge des tiges qui forment le peuplement est indiquée. Un peuplement étagé présentera 2 classes d'âge distinctes. Un peuplement constitué de plus de 2 classes d'âge sera qualifié d'inéquien.

La superficie de la parcelle visée sera inscrite.

On indique l'appellation du peuplement, en utilisant ou non les codes forestiers en usage.  
Dans cet exemple, Er pour érable et Bj pour bouleau jaune.

La classe de densité du couvert forestier est indiquée selon une échelle prédéterminée. Cette échelle compte 4 niveaux : A, densité très forte avec une couverture de 80 % à 100 %  
B, normale avec 60 à 79 %  
C, faible avec 40 à 59 %  
D, très faible avec 25 à 39 %

On inscrira les principales essences qui composent le peuplement.

Dans les remarques, l'ingénieur indiquera les particularités du peuplement, et il recommandera un traitement ainsi qu'un délai d'intervention, si le peuplement nécessite une intervention.

## 5° Travaux forestiers de mise en valeur

Suite à la production du tableau de la section 4, l'ingénieur forestier fera un résumé des travaux suggérés. Un des buts de cette section est de vous aider à planifier la séquence des travaux dans le temps. Ce tableau reprendra certaines des informations du tableau de la section 4 et sera similaire à celui-ci :

| No de peuplement | Type de peuplement                | Travaux de mise en valeur | Superficie (hectares) | Notes                              |
|------------------|-----------------------------------|---------------------------|-----------------------|------------------------------------|
| 1                | Érablière à bouleau jaune         | Coupe de jardinage        | 2,3                   | Travaux urgent                     |
| 2                | Sapinière                         | Coupe de récupération     | 3,0                   | Période de réalisation de 0-5 ans  |
| 3                | Érablière avec feuillus tolérants | Éclaircie pré-commerciale | 2,5                   | Période de réalisation de 5-10 ans |

Il est important de prendre en note qu'avant de réaliser les travaux suggérés, le propriétaire devra faire réaliser des prescriptions sylvicoles qui préciseront les données forestières, valideront les traitements, leurs superficies et leur admissibilité aux programmes d'aide à l'aménagement en forêt privée.

## 6° Informations complémentaires

Dans cette section l'ingénieur vous fournira diverses informations sur la réglementation, le respect de l'environnement, et aussi d'autres informations qui diffèrent d'un plan à l'autre selon la méthodologie de l'ingénieur forestier.

## 7° Signature et période de validité

Finalement, vous devrez signer votre plan, tout comme le fera votre ingénieur forestier. La période de validité du PAF est de 10 ans à partir de la date de signature.

## DEMANDES PARTICULIÈRES

Sur demande de votre part, l'ingénieur forestier peut intégrer diverses informations et volets complémentaires reflétant vos intérêts tel que :

### Volet faunique et autres ressources forestières

Dans ce cas, l'ingénieur pourra s'allier à d'autres professionnels, tel qu'un biologiste.

### Une cartographie thématique

Une cartographie thématique illustrant votre réseau de sentiers, la topographie, etc. peut être produite. La carte topographique, entre autre, fournit une illustration détaillée du relief, les courbes de niveau, l'emplacement des ruisseaux répertoriés, etc. et vous apportera de précieuses informations pour la construction de votre chemin principal, des chemins secondaires et des places d'empiement. Cette carte n'est pas un élément obligatoire du plan d'aménagement, toutefois l'ingénieur est en mesure de l'intégrer à votre plan d'aménagement.



Note : l'échelle utilisée sur cette carte n'est pas en concordance avec les limites cadastrales illustrées.

### Estimation sommaire des volumes de bois sur pied et estimation du potentiel acéricole

Etc.

## COÛT POUR LA RÉALISATION

Pour un lot de 40 hectares (100 acres) la réalisation d'un PAF représente un investissement dont le coût peut varier de 700 \$ à 1 000 \$, et même plus si vous avez des exigences particulières. Le montant sera admissible à un remboursement selon les modalités du Programme de remboursement des taxes foncières.

Il est important de bien comprendre que le Plan d'aménagement forestier n'est pas une prescription forestière et qu'en aucun temps vous n'êtes tenu de réaliser les travaux suggérés : vous demeurez maître de ce qui s'accomplira dans votre boisé. Vos objectifs seront respectés et c'est en discutant avec votre ingénieur forestier que vous prendrez les décisions finales quant aux traitements à réaliser. Vous pourrez réaliser vous-même vos travaux avec le soutien de votre ingénieur forestier ou en donner le mandat de réalisation à quelqu'un de confiance.

En espérant que ce bref tour d'horizon du contenu d'un Plan d'aménagement forestier vous aura convaincu de son importance et vous aura permis de découvrir l'abondance d'informations qu'un tel plan peut contenir.